

VILLE DE SÉZANNE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014
COMPTE-RENDU

.....

L'an deux mil quatorze, le 17 novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe BONNOTTE, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 7 novembre 2014.

Etaient présents : Mme LECOUTURIER, M. AGRAPART, Mme TOUCHAIS-YANCA, M. CADET, Mme WELTER, M. J.P. LAJOINIE, Mmes BASSELIER, HENNEBO, M. GERLOT, Mme LAMBLIN, MM. P. LAJOINIE, THUILLIER, BACHELIER, QUINCHE, Mmes LEPONT, HENNEQUIN, M. PERRIN, Mme BLED, M. KARSENTY, Mme LEMAIRE et M. MORIZOT.

Etaient absents et excusés : M. HEWAK, Mmes BAUDRY, LANGLET, CASTELLANI, BALLESTER, MM. CHARPENTIER et PELLERIN. Mme BAUDRY ayant donné pouvoir à M. THUILLIER.

Mme Marie-France BASSELIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Informations générales

M. le Maire donne lecture des remerciements de plusieurs associations pour les subventions versées par la Ville ;

M. le Maire se réjouit du succès remporté par l'ensemble des commémorations organisées par la Ville avec plusieurs partenaires pour le Centenaire du début de la Grande Guerre ; ainsi, les différentes expositions, et notamment la reconstitution d'une salle d'hôpital, ont accueilli durant ces deux mois plus de 1 300 visiteurs ;

M. le Maire annonce que le lancement des festivités de fin d'année aura lieu le vendredi 28 novembre à 17h, sur la place de la République ;

M. le Maire indique que l'association d'insertion PISTE fêtera courant novembre ses 20 ans ; à cette occasion, les élus de Sézanne, de la Communauté de Communes, et des communes environnantes, ainsi que les partenaires de l'association, pourront découvrir les installations de PISTE et participer à une table ronde ; cette manifestation s'inscrira en outre dans le cadre de la Semaine Internationale de la Solidarité ;

M. le Maire explique que la dernière réunion privée des commissions du Conseil Municipal a permis d'affiner le projet d'implantation des caméras de vidéoprotection dans la ville avec, notamment, la définition de plusieurs zones, qui permettent d'installer des dispositifs mobiles de manière ponctuelle et en fonction des besoins ou des périodes de l'année par exemple ;

M. le Maire rappelle qu'un panneau lumineux d'information sera installé au tout début du mois de novembre, à l'angle de la rue Notre-Dame et de la rue de Verdun ;

M. le Maire regrette que de nouveaux actes de vandalisme aient été commis durant les derniers week-ends, de nuit, dans les toilettes publiques du Champ-Benoist qui ont été entièrement rénovées au printemps ; de ce fait, il a été décidé de fermer cet équipement à clef de 20 h à 6 h y compris les samedis, dimanches, et jours fériés ;

M. le Maire signale qu'une déclaration a été faite en mairie sur la présence de mérules dans un immeuble du centre-ville ; l'information sera transmise aux services de l'État ;

M. le Maire fait part des récents échanges entre les services municipaux et l'AUDC, concernant l'envoi en mairie, dans les tout prochains jours, des documents relatifs à l'approbation du futur PLU (plan local d'urbanisme) ; ces documents devront être relus, afin que l'enquête publique puisse être engagée au début de l'année 2015 ;

M. le Maire fait le point sur la récente réunion de la commission « développement durable », qui a dressé le bilan des actions déjà menées par la Ville en la matière, notamment dans la gestion des espaces verts et des stades, et qui a décidé de tracer les grandes lignes de la politique à mener dans les prochains mois pour sensibiliser les Sézannais à cette démarche de préservation de l'environnement et d'économie de l'énergie ;

M. le Maire confirme que, conformément à la proposition de la commission « vie sociale », un conseil municipal de jeunes sera mis en place au début de l'année prochaine.

Compte-rendu de décisions du Maire

M. le Maire informe les Conseillers qu'il a été amené à prendre plusieurs décisions :

- réfection de voiries et de trottoirs en pavés : prestation confiée à l'entreprise HUWART pour un montant de travaux s'élevant à 61 150 €TTC ;
- bail glissant signé avec le CIAS pour un logement communal situé 6 le Clos Martin (type F3) ;
- location d'un logement de type F3 situé 13 place du Champ Benoist à compter du 01/11/2014 ;
- location de deux parcelles de jardin (dans le cadre d'un renouvellement de bail) au « Bas Gentillot » ;
- remboursement par anticipation d'un prêt de 800 000 € contracté auprès du Crédit Agricole le 12 juin 2013, pour une durée de 24 mois, destiné à financer la TVA de l'opération de réhabilitation de l'Ancien Collège.

Signature d'une convention avec le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Marne) (N° 2014-11-01)

M. le Maire expose que la Ville de Sézanne est adhérente du SIEM depuis de longues années.

Jusqu'à présent, dans le cadre de sa compétence « électricité », le SIEM apportait son concours à la Ville en réalisant les effacements des réseaux électriques, dans le cadre d'opérations programmées, la Ville ayant à sa charge 25 % du coût HT des travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SIEM peut, à titre optionnel, exercer d'autres compétences pour le compte de ses collectivités membres, notamment celles liées à l'éclairage public.

Dans ce cadre, il semble intéressant que la Ville transfère au SIEM la part « investissement » de sa compétence « éclairage public ». Par ce transfert, conformément à l'article L 1321-9 du Code général des collectivités territoriales, le SIEM exercerait en lieu et place de la commune la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension du réseau d'éclairage public, la Ville continuant à assurer les travaux d'entretien.

Dans ce cadre, le SIEM appellerait une participation de la Ville à hauteur de 75 % du montant HT (plafonné) des travaux. Ce transfert de compétence ne concerne pas les illuminations de Noël, la mise en lumière des bâtiments, ni l'éclairage des espaces sportifs.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le transfert au SIEM de la part « investissement » de la compétence « éclairage public ».

Signature d'une charte d'entretien des espaces publics avec la FREDONCA (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Champagne-Ardenne) (N° 2014-11-02)

M. le Maire expose que la FREDONCA (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Champagne-Ardenne) est un syndicat professionnel chargé de la surveillance biologique des végétaux en région, et de l'amélioration des pratiques phytosanitaires afin de limiter leur impact sur l'environnement et la santé des utilisateurs.

En partenariat avec les Agences de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et Rhin-Meuse, l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la FREDONCA a conçu une Charte d'entretien des espaces publics, à destination des collectivités locales.

Cette Charte est un outil qui vise à aider les gestionnaires d'espaces à réduire durablement leur consommation de produits phytosanitaires. Elle est progressive et se décline en 3 niveaux :

- niveau 1 : « traitez mieux »
- niveau 2 : « traitez moins »
- niveau 3 : « ne traitez plus chimiquement ».

Les collectivités signataires de cette Charte bénéficient, de la part de la FREDONCA, d'une étude personnalisée (diagnostic des pratiques phytosanitaires, plan de gestion différenciée, plan de désherbage communal), d'une formation pour les agents concernés, et d'un plan de communication.

La Ville a déjà engagé, depuis quelques années, une démarche de développement durable pour l'entretien d'une partie de ses espaces, par un plan de gestion différenciée (berges du ru au Domaine des Saules et à l'Ormelot, verger à l'ancienne du quartier St-Pierre, chemin des Vieux Fossés, rond-point de la route de Fère-Champenoise, espaces plantés du Paradis). Il semble donc intéressant de poursuivre et prolonger ces actions, et de signer la Charte avec la FREDONCA, dans un premier temps pour les niveaux 1 et 2.

Le coût de la prestation de la FREDONCA est estimé à 6 600 €HT, subventionné à 50 % par l'AESN.

Par la suite, l'Agence de l'Eau pourra également apporter un appui financier à la Ville pour l'acquisition de matériels alternatifs pour l'entretien des espaces sans produit phytosanitaire.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le principe de l'engagement de la Ville dans la Charte et autorise le Maire à la signer.

Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de mise aux normes des écoles (N° 2014-11-03)

M. le Maire expose que lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise aux normes des 5 écoles. Or, il s'est avéré que les éléments de calcul qui ont été transmis aux services municipaux étaient erronés et le montant de l'avenant à maîtrise d'œuvre est en réalité inférieur à celui qui avait été présenté.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le montant de l'avenant du marché à maîtrise d'œuvre, qui s'élève à 13 085,32 €HT (et non pas 32 085,32 €HT comme annoncé lors du dernier Conseil), portant le total du marché à 165 591,55€HT.

Versement d'une avance sur subvention à valoir en 2015 (N° 2014-11-04)

M. le Maire expose que pour permettre à l'École de musique de Sézanne de poursuivre ses activités dans l'attente de l'attribution officielle de la subvention au titre de l'exercice 2015, il est proposé au Conseil Municipal de verser une avance dans la limite des crédits octroyés en 2014, soit 23 500 €

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte de verser à l'École de musique de Sézanne une avance sur la subvention à valoir en 2015, dans la limite des crédits octroyés en 2014.

Révision des tarifs municipaux pour 2015 (N° 2014-11-05)

M. le Maire expose que le Conseil Municipal fixe chaque année les tarifs municipaux.

Or, l'inflation constatée pour les 12 mois écoulés s'élève à 0,3 %.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de maintenir, en 2015, les tarifs municipaux au niveau fixé en 2014

Loyers municipaux (N° 2014-11-06)

M. le Maire expose que certains loyers sont révisibles annuellement au 1^{er} janvier dans la limite de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) du 2^{ème} trimestre qui s'élève à + 0,57% (2014 par rapport à 2013).

Par ailleurs, le logement communal n° 11, situé 13 place du Champ Benoist à Sézanne, a fait l'objet de travaux d'amélioration, augmentant ainsi sa valeur locative. Son loyer mensuel peut donc être revalorisé,

dans le respect des textes en vigueur, qui prévoient que l'augmentation peut s'élever au maximum à 6% du montant TTC des travaux, divisés par 12.

Compte tenu du montant TTC des travaux (23 796 €), le loyer mensuel de cet appartement de type F3 peut être augmenté de 119 €, le portant à 248,74 €

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe comme suit les loyers communaux devant subir une révision entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2015 :

1, rue Linot Collot – 2 ^{ème} étage à droite	F2	298,11 €
11, place du Champ Benoist – app. n°7	F3	233,62 €
13, place du Champ Benoist – app. n°4	F3	242,09 €
13, place du Champ Benoist – app. n°11	F3	248,74 €
9, Le Clos Martin	F2	45,60 €
10, Le Clos Martin	F2	45,60 €
3, Le Clos Martin	F3	64,17 €
4, Le Clos Martin	F3	64,17 €
Rue des Lys		147,71 €
Rue des Cordeliers		648,85 €
Locaux de l'Inspection primaire		224,26 €
Logement du camping municipal		229,45 €

Vote du budget supplémentaire 2014 « Ville » (N° 2014-11-07)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Supplémentaire de la Ville de Sézanne qui est équilibré comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	2 791 926,06
Recettes	2 791 926,06

Section d'investissement

Dépenses	4 708 839,35
Recettes	4 708 839,35

Vote du budget supplémentaire 2014 « Eau » (N° 2014-11-08)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Supplémentaire « Eau » qui est équilibré comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses	718 156,31
Recettes	718 156,31

Section d'investissement

Dépenses	801 024,75
Recettes	801 024,75

Vote du budget supplémentaire 2014 « Camping » (N° 2014-11-09)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Supplémentaire « Camping » qui est équilibré comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses	9 718,30
Recettes	9 718,30

Section d'investissement

Dépenses	1 002,06
Recettes	1 002,06

Vote du budget supplémentaire 2014 « Aménagement » (N° 2014-11-10)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Supplémentaire « Aménagement » qui est équilibré comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses	370 470,67
Recettes	370 470,67

Section d'investissement

Dépenses	1 115 012,16
Recettes	1 115 012,16

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi dix sept novembre deux mil quatorze, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Le Maire,

Philippe BONNOTTE